Déclaration de la FNEC FP FO au CTSD du 23 juin 2022

Monsieur le Ministre Ndiaye tente sa « refondation » de l'Ecole à travers une grande concertation, dès la rentrée prochaine, pour, dit-il, « sortir le système éducatif de la morosité ! ». Mais de qui se moque-t-on ?! Les besoins sont connus !

Ce que veulent les personnels, c'est la satisfaction de leurs revendications : Ils veulent l'augmentation des salaires de tous les personnels et donc l'augmentation du point d'indice, à la hauteur des pertes subies depuis des années. Ils veulent le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins. Ils veulent le respect de leurs missions, définies dans le cadre du Statut général et de leurs statuts particuliers. Ils veulent l'arrêt des mesures inégalitaires et en particulier la suppression du Bac Blanquer et de Parcoursup. Ils ne veulent pas de l'expérimentation marseillaise généralisée : l'éducation doit rester nationale, laïque et républicaine. La FNEC FP-FO n'accepte pas cette nouvelle « refondation » à la Macron-Ndiaye. Elle fait le choix des revendications et de la résistance

Dans l'Aude, comme partout en France, nous sommes encore confrontés à des problèmes de remplacement. Cette situation pénalise les élèves dont le droit à l'instruction et à la scolarisation est remis en cause tout comme elle aggrave les conditions de travail des enseignants présents qui se retrouvent face à des parents légitimement inquiets et parfois en colère ; ou qui doivent accueillir les élèves des collègues non remplacés dans leurs classes souvent déjà bien chargées.

C'est le gouvernement qui a organisé cette catastrophe en décidant de n'ouvrir que trop peu d'inscriptions au concours, en maintenant le recrutement à BAC+5 ; en réduisant ainsi volontairement le vivier de recrutement, en imposant les bas salaires, en détériorant les conditions de travail des personnels de l'Education Nationale ; en instaurant des « job dating » pour recruter en 30 min des professeurs.

C'est le même scénario que pour les hôpitaux : le gouvernement organise la pénurie de personnels en rendant les conditions de travail et les salaires insupportables, puis, dénonçant cette pénurie qu'il a lui-même organisée, ferme des services entiers comme des services d'urgence, supprime des lits… Le gouvernement organise ainsi une rentrée désastreuse en prévoyant que le chaos que nous avons subi depuis janvier, avec des dizaines et des dizaines de classes non remplacées chaque jour, sera le fonctionnement permanent de l'année scolaire prochaine et des années à venir.

Nous réclamons la création de postes !!! Des IEN ont pris contact avec des écoles pour annoncer des fermetures en juin ! Nous ne pouvons pas l'accepter ! La FNEC FP FO demande la création de tous les postes nécessaires, l'abandon des fermetures de classes !

La rentrée difficile qui s'annonce va être accentuée par la mise en place des évaluations d'école. La FNEC FP FO revendique l'abandon des évaluations d'école issues directement de l'accompagnement PPCR. Ces évaluations d'école ont pour objectif de territorialiser encore plus l'école publique en la soumettant à toutes les pressions locales !

De plus, la loi Rilhac concerne tous les personnels de l'école (directeurs, adjoints, AESH…) car elle modifie profondément le fonctionnement des écoles et la relation entre les personnels confrontés

encore aux pressions locales. Les personnels refusent la mise en place de la délégation de compétences.

La FNEC FP FO s'élève contre les attaques sur les statuts particuliers des professeurs, qui sont autant de méconnaissances de leurs missions et de la réalité de leur métier. Non, contrairement aux préconisations de la Cour des Comptes en 2017, les professeurs agrégés ne souhaitent pas pallier la supposée absence "d'encadrement intermédiaire" dans les collèges. Non, les PLP ne sont pas des TZR et n'ont pas vocation à pallier les insuffisances de recrutement de l'Etat en termes de moyens de remplacement. Le décret du 20 juin 2022, sous prétexte d'ouvrir aux PE et aux PLP des places dans le supérieur dont ne profiteront que peu d'élus, déshabille Pierre pour habiller Paul en permettant aux PLP d'enseigner dans les collèges où les postes n'auront pas été pourvus. Ce n'est pas ce qu'attendent les élèves, les parents et les personnels. Pour enrayer le déficit du recrutement aux concours enseignants, la solution n'est pas le corps unique moins coûteux (et moins compétent) préconisé par la Cour des Comptes : sans une vraie revalorisation salariale, rien ne pourra enrayer la crise des vocations.

Monsieur le DASEN, il manque cruellement d'AESH dans nos écoles. Il est urgent de créer immédiatement des postes d'AESH pour que tous les enfants ayant une notification individuelle soient accompagnés à hauteur des heures dues et que tous les enfants ayant une notification mutualisée soient accompagnés à hauteur des besoins définis par l'équipe enseignante. Le fonctionnement par PIAL génère une logique comptable que nous dénonçons. La FNEC FP FO demande l'abandon des PIAL et un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH.

Dans les collèges et lycées audois, de nombreux AED voient approcher la fin de leur sixième année de contrat sans aucune perspective de réemploi. Or, l'article 10 de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire prévoit qu'« un décret définit les conditions dans lesquelles l'État peut conclure un contrat à durée indéterminée avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'assistant d'éducation, en vue de poursuivre ses missions. » Mais le texte réglementaire n'est toujours pas paru. Lors de l'audience FO au ministère, ses représentants s'étaient engagés à agir au plus vite et faire en sorte que la cédéisation des AED soit possible avant la date butoir au terme de leur sixième année de contrat. La procédure existe, puisqu'elle est appliquée aux AESH. La FNEC FP FO rappelle le rôle essentiel des AED dans les établissements et demande qu'ils ne soient pas laissés tout l'été dans l'incertitude. La prolongation de leur contrat doit être accordée immédiatement, dans l'attente d'une régularisation de leur CDD en CDI.

La vague de chaleur, qui n'a hélas pas dégelé le point d'indice, a exposé les personnels à des conditions de travail éprouvantes, avec des bureaux, des salles de classe soumises à des températures largement au-dessus des 30 degrés. La FNEC FP-FO 11 rappelle que c'est à l'employeur qu'il incombe de prendre les mesures afin de protéger la santé et la sécurité des salariés (article L-4121–1 du code du travail et article 2–1 du décret 82–453 modifié).

Nous vous demandons donc que des mesures effectives soient prises en urgence pour tous les agents, qu'ils exercent dans les bâtiments appartenant à l'état ou bien appartenant aux collectivités (mise à disposition de climatiseurs, de ventilateurs, de rideaux occultants, de fontaines d'eau fraîche, d'aménagements voire de raccourcissement du temps de travail…) et que de réelles mesures de prévention soient prises pour remédier à ces situations qui sont désormais récurrentes d'année en année.

Merci de votre attention.